## Informations de base

## 2025/2623(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Normes techniques de réglementation précisant les éléments qu'une entité financière doit déterminer et évaluer lorsqu'elle sous-traite des services TIC qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes

Complétant 2020/0266(COD)

## Subject

- 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières
- 2.50.04 Banques et crédit
- 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes
- 2.50.10 Surveillance financière
- 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux						
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination			
	ECON Affaires économiques et monétaires					

Evénements clés				
Date	Evénement	Référence	Résumé	
24/03/2025	Publication du document de base non-législatif	C(2025)01682		
24/03/2025	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois			
02/04/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission			
02/07/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement			

Informations techniques				
Référence de la procédure	2025/2623(DEA)			
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué			
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué			
Modifications et abrogations	Complétant 2020/0266(COD)			
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur			
Dossier de la commission	ECON/10/02491			

Portail de documentation						
Commission Européenne						
Type de document	Référence	Date	Résumé			
Document de base non législatif	C(2025)01682	24/03/2025				